



**BYLAW NO. 5-2024  
A BYLAW TO AMEND  
BY-LAW NUMBER 5-2004  
A BY-LAW OF THE VILLAGE OF TIDE  
HEAD RESPECTING THE WATER AND  
SEWERAGE SYSTEM OF  
THE VILLAGE OF TIDE HEAD**

**ARRÊTÉ N° 5-2024  
ARRÊTÉ POUR MODIFIER  
L'ARRÊTÉ N° 5-2004  
ARRÊTÉ DU VILLAGE DE TIDE HEAD  
CONCERNANT LES RÉSEAUX D'EAU  
ET D'ÉGOUTS DU  
VILLAGE DE TIDE HEAD**

Pursuant to the authority vested in it by the Local Governance Act, the council of Campbellton, duly assembled, makes the following:

En vertu du pouvoir que lui confère la Loi sur la gouvernance locale, le conseil de Campbellton dûment réuni, prend ce qui suit :

1. That the rates identified in section 28, SCHEDULE OF WATER AND SEWERAGE RATES be increased by 3% effective January 1, 2024, excluding connection and disconnection fees.
2. That section 28, which includes SCHEDULE OF WATER AND SEWERAGE RATES, and any amendments thereto, be deleted in their entirety and replaced with the following:

1. Que les tarifs identifiés dans l'article 28, BARÈME DES TAXES D'EAU ET D'ÉGOUTS, soient augmentés de 3 % et entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'exclusion des frais de réalimentation et d'interruption.
2. Que l'article 28, qui comprend le BARÈME DES TAXES D'EAU ET D'ÉGOUTS, et toutes modifications y afférentes, soient abrogés dans leur intégralité et remplacés par ce qui suit :

SCHEDULE OF WATER AND  
SEWERAGE RATES

BARÈME DES TAXES  
D'EAU ET D'ÉGOUTS

28. The following rate per year shall be charged and payable for the use of the Village sewerage system and for water supplied by the Village to be effective January 1, 2024, and subject to change yearly.

28. Les taxes annuelles suivantes sont facturées pour l'utilisation du réseau d'égouts du Village et pour l'eau fournie par le Village. Ces taxes sont en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et peuvent être modifiées annuellement.

Dwelling (Water) .....	\$314.15
Dwelling (Sewerage) .....	\$209.09
Cottage (Water) .....	\$131.15
Cottage (Sewerage).....	\$88.17
Commercial, Industrial & Institutional Demand Charge (Water) .....	\$104.70
Demand Charge (Sewerage) .....	\$71.64
(Water consumption) .....	\$1.50 per cubic metre
(Sewerage) .....	\$0.76
per cubic metre of water consumed	

Résidence (eau) .....	314,15 \$
Résidence (égouts) .....	209,09 \$
Chalet (eau) .....	131,15 \$
Chalet (égouts) .....	88,17 \$
Établissement commercial, industriel & institutionnel Composante-demande (eau).....	104,70 \$
Composante-demande (égouts).....	71,64 \$
(Consommation d'eau).....	1,50 \$ le mètre cube
(Égouts) .....	0,76 \$
le mètre cube de consommation d'eau	

Hexo (Water) ..... \$0.60  
per cubic metre for the first 450 cubic metres  
.....\$0.42  
per cubic metre thereafter 450 cubic metres.  
Village of Atholville (Water) ..... \$0.68  
(per 1,000 imp. gal.)

Hexo (Consommation d'eau) ..... 0,60 \$  
le mètre cube pour les premiers 450 mètres cubes.  
.....0,42 \$  
Le mètre cube par la suite de 450 mètres cubes.  
Village d'Atholville (eau) ..... 0,68 \$  
(par 1 000 gal. imp.)

Disconnection fee to existing water connections  
during business hours ..... \$50.00

Frais d'interruption pour les connections  
d'eau durant les heures d'ouverture.....50,00 \$

Connection fee to existing water connections during  
business hours..... \$50.00

Frais de réalimentation pour les connections  
d'eau durant les heures d'ouverture.....50,00 \$

Disconnection fee to existing water connections after  
business hours..... \$100.00

Frais d'interruption pour les connections  
d'eau après les heures d'ouverture .....100,00 \$

Connection fee to existing water connections after  
business hours..... \$100.00

Frais de réalimentation pour les connections  
d'eau après les heures d'ouverture .....100,00 \$

Cottage connection fee during  
business hours..... \$25.00

Frais de réalimentation pour les chalets  
durant les heures d'ouverture.....25,00 \$

Cottage disconnection fee during  
business hours..... \$25.00

Frais d'interruption pour les chalets  
durant les heures d'ouverture .....25,00 \$